Commission des finances

Bottens, le 25 novembre 2024

Au Conseil communal
De et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances statuant sur le Préavis Municipal n° 2024-09 relatif au:

Budget 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de MM. David Bailly, Frédéric Delacrausaz, Hervé Pittet et François Allaz, s'est réunie les 4 et 11 novembre 2024 afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre.

Nous avons entendu Monsieur Patrick Oyon, Municipal responsable des Finances et Monsieur Gérard Stettler, Municipal. Nous les remercions de leurs réponses lors de notre rencontre avec notre commission.

La Commune de Bottens a décidé de passer au nouveau plan comptable MCH2 en 2025. Dès lors le budget 2025 présenté par la Municipalité reprend donc les différentes et nombreuses modifications en lien avec ce changement comptable.

Lors de l'année du passage au nouveau plan comptable MCH2, les communes ont le choix de présenter leur budget 2025 uniquement sous le nouveau référentiel comptable MCH2 (sans comparaison avec budget 2024 et les comptes 2023) ou d'intégrer la comparaison avec le budget 2024 et les comptes 2023.

La Municipalité a décidé d'intégrer la comparaison avec le budget 2024 et les comptes 2023 en effectuant divers reclassements sur le budget 2024 et les comptes 2023 afin de se rapprocher au mieux de MCH2.

La Commission des finances a remarqué qu'il était extrêmement difficile de comparer les budgets 2025 et 2024 du fait que tout n'a pas pu être reclassé selon le nouveau plan comptable MCH2.

Nous nous sommes donc principalement focalisés sur le budget 2025 dans son ensemble et par groupes fonctionnels. Une comparaison entre les comptes budget 2025 vs budget 2024 n'étant pas pertinente.

Ce budget présente un excédent de charges de CHF 357'088.00 (CHF 253'671.00 en 2024). La réserve de politique budgétaire permet d'absorber ce déficit budgété.

Nous remarquons que les intérêts passifs sont maintenant regroupés dans un seul compte (96100.3401.00). Ces intérêts ne sont plus ventilés entre les diverses classifications fonctionnelles (salle polyvalente, immeuble du Cottin, immeuble du Battoir, etc…) comme c'était le cas par le passé. Il est donc maintenant difficile, par exemple, de ressortir la rentabilité d'un bâtiment.

Les acomptes intégrés dans le budget concernant la Nouvelle Péréquation intercommunale (dès 2025) sont conformes aux documents transmis par le Canton de Vaud.

Les recettes d'impôts ont été estimées de façon prudente en reprenant les montants budgétés en 2024.

Au niveau des domaines auto-financés, ils ont bien été équilibrés.

Pour rappel, le rôle de la Commission des finances est de statuer sur les incidences financières pour la Commune.

Conclusion

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le Préavis Municipal no 2024-09 soit

- D'accepter le budget 2025 tel que présenté.

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Membre



François Allaz, Rapporteur